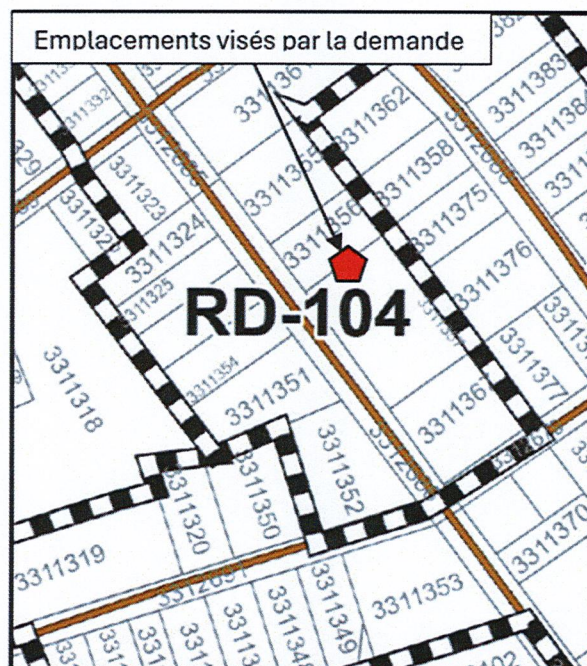

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 9 MARS 2026

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES DEMANDES VISANT À PERMETTRE
LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE DOUZE LOGEMENTS
AU 103-123, RUE SAINT-MARC, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

1. Adoption du premier projet de résolution autorisant la demande

Lors de la séance du conseil municipal, tenue le 9 février 2026, le conseil a adopté le premier projet de résolution autorisant une demande visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de douze logements sur la propriété du 103-123, rue Saint-Marc, une redivision des lots numéro 3 311 356 / 3 311 357 sera nécessaire, dans la zone RD-104

La demande, soumise dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) nécessite l'autorisation du conseil municipal puisque, selon la réglementation en vigueur, puisque seules les habitations multi-logements (10 logements et plus) ne sont pas autorisées dans la zone concernée. Le plan ci-joint illustre la localisation de l'emplacement visé par la demande.



La résolution par laquelle le conseil autorise la demande est soumise à la consultation publique et est également susceptible d'approbation référendaire conformément aux dispositions prévues à cet effet à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

2. Assemblée publique de consultation

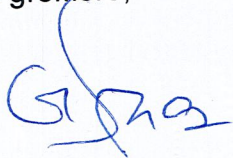
Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 9 mars 2026 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera les demandes et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 11 février 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 11 février 2026.

Donné à Coaticook, ce 11 février 2026

La greffière,



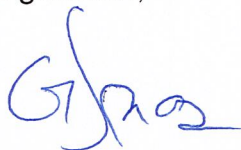
Geneviève Dupras

3. Consultation du premier projet de résolution

Le premier projet de résolution autorisant la demande est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur les demandes.

DONNÉ à Coaticook ce 11^e jour du mois de février 2026.

La greffière,



Geneviève Dupras